

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques – Programme Bilketa – Signature de la convention pôle associé documentaire avec la Bibliothèque nationale de France.

Dès 2011, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a pris en compte dans sa politique de coopération documentaire le projet de valorisation des fonds documentaires basques conduit par la Ville de Bayonne. Une convention de pôle associé documentaire a été signée, engageant les deux partenaires dans une collaboration visant à développer, faciliter et accompagner le traitement, le signalement, la numérisation et la valorisation des fonds basques.

Sur la période 2011-2014 couverte par cette convention, la BnF a notamment apporté son soutien technique et financier aux opérations de catalogage et de numérisation menées dans le cadre du projet Bilketa.

A partir de 2015, la BnF renouvelle l'ensemble des conventions passées avec ses pôles associés, selon une forme de conventionnement légèrement modifiée pour permettre des procédures de coopération allégées et accélérées.

Cette convention signée pour une durée de 5 ans (du 16 juillet 2015 au 31 décembre 2019) énonce des objectifs généraux visés dans le cadre du partenariat. Une note d'orientation quinquennale, non contractuelle, propose un programme initial qui sera éventuellement affiné et précisé annuellement, et la BnF prend une décision annuelle d'attribution de subvention sur la base des réalisations effectives.

Pour la période à venir, la coopération avec la BnF comprendra le soutien aux opérations de numérisation en particulier, l'interopérabilité entre les bibliothèques numériques des deux structures, le traitement et la visibilité des fonds basques de la BnF.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter les termes de la convention qui ont été définis conjointement avec la BnF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le président de la Bibliothèque nationale de France.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.